

COMMUNE DE LUZILLÉ
Séance du 22 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un-----
le vingt-deux janvier-----
À vingt heures-----

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, sous la présidence de Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire-----

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Conseillers votants : 15
Date de convocation : 18/01/2021

PRÉSENTS : Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, M. CHANTELOUP Alain, Mmes HARBONNIER Hélène, GRAULE Julie, MM GAUDRON Mikaël, BODIN Thierry, BERTHELOT Pascal, Mme BLAIS-BONNIGAL Anne-Lise, MM BELORGEY Jean-Marc, GUARY Mathieu, Mmes VERDEIL Isabelle, LÉVÊQUE Sylviane, JAMONNEAU Anne, MM BIGOT Lucien, PAINEAU Cyril.

ABSENTS : M. GUARY Mathieu, arrivé en cours de séance.

PROCURATIONS : Néant

Mme HARBONNIER Hélène a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Ouverture de crédits sur BP 2021 (dépenses investissements)
- ↪ Annulation des taxes funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021
- ↪ Organisation semaine scolaire à la rentrée 2021
- ↪ Possibilité d'adhésion au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants (CCBVC)
- ↪ Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05.

N° 01-2021

Réunion à huis clos

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de voter le huis clos, eu égard aux conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 et fixant les horaires du couvre-feu à 18 h.

Le Conseil municipal procède au vote :

- ABSTENTION : Jean-Marc Belorgey, soit 1 voix
- POUR : Anne Marquenet-Jouzeau, Alain Chanteloup, Hélène Harbonnier, Julie Graule, Mikaël Gaudron, Thierry Bodin, Pascal Berthelot, Anne-Lise Blais-Bonnigal, Isabelle Verdeil, Sylviane Lévêque, Anne Jamonneau, Cyril Paineau, soit 13 voix

A l'issue du vote, la réunion se déroulera donc à huis clos.

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020 est adopté à l'unanimité, sans aucune remarque.

Après quoi, Madame le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

OBJET : Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2020-08 : portant approbation des devis concernant l'acquisition de présentoirs à flyers destinés à être entreposés à l'accueil de la mairie et un kit de reliure pour les actes administratifs municipaux, pour un montant total HT de 1 600.36 €, auprès de la société HUDSON.
- D-2020-09 : portant approbation d'un devis concernant le remplacement d'une vitrine murale extérieure à la Maison des associations, pour un montant HT de 404 €, auprès de la société SEDI.

Le Conseil municipal constate l'arrivée de M. Guary Mathieu à 20 h 08.

N° 02-2021

OBJET : Ouverture de crédits sur BP 2021 (dépenses investissements)

Préalablement au vote du budget 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Madame le Maire présente l'état des dépenses engagées en 2020.

DÉPENSES	Crédit à reporter Sommes TTC
2183 - Matériel bureau / informatique	7 406,81 €
Opération 201	7 467,60 €
Aménagement et cadre de vie	1 443,60 €
Opération 204	379 256,02 €
Réfection et aménagement de voiries	
Opération 207	1 920,43 €
Autres installations et outillages techniques	
TOTAL	397 494,46 €

RECETTES	Crédit à reporter Sommes TTC
Article 10222 - FCTVA	20 000,00 €
Article 1323 - FDSR 2020	92 038,00 €
Article 1641 - emprunt Sibillierie	150 000,00 €
TOTAL	262 038,00 €

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement **imprévue et urgente**, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement **dans la limite du quart** des crédits inscrits au budget 2020.

Madame le Maire propose l'ouverture des crédits suivants :

BUDGET GÉNÉRAL

Opération 199 « Bâtiments communaux »	8 750 €
Opération 201 « Aménagement et cadre de vie »	3 000 €
Opération 204 « Réfection et aménagements de voiries »	30 000 €
Opération 207 « Autres installations et outillages techniques »	1 750 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021, dont la date limite de vote est fixée au 30 avril.

Certains membres du Conseil municipal s'interrogent sur l'opportunité de ces ouvertures de crédits et si des projets seraient prévus en amont du budget.

Madame le Maire rappelle que ces crédits feront l'objet d'un report au budget primitif de 2021 et ne seront utilisés que pour une dépense imprévue et urgente, en section investissement.

Le Conseil municipal accepte à 14 voix favorables et 1 abstention (Pascal Berthelot), sous condition d'être informé de la nature de la dépense imprévue.

N° 03-2021

OBJET : Annulation des taxes funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, est venue supprimer les taxes communales sur les opérations funéraires,

La démarche poursuivie vise à supprimer les taxes à faible rendement, prenant en compte l'absence d'objectif de politique publique assigné, la lourdeur de gestion comptable et son incidence sur les proches des défunts.

Dans son référé de 2018 sur les taxes à faible rendement, la Cour des comptes avait insisté sur le fait que les ressources issues de cette taxe pouvaient être collectées autrement, en étant remplacées, par exemple, par une hausse du prix des concessions funéraires et cinéraires.

En l'état, il convient d'abroger les termes de la délibération n° 60-1-2020 du 4/12/2020 concernant les taxes funéraires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à d'augmentation supplémentaire et d'adopter les tarifs funéraires suivants, avec application immédiate :

Concession de cimetière (2m ²)	Année 2021
30 ans	205 €
50 ans	280 €

Case de columbarium	Année 2021
15 ans	270 €

N° 04-2021

OBJET : Organisation semaine scolaire à la rentrée 2021

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n° 07-2018 du 12 janvier 2018 sollicitant une dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018,

Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire,

Sachant que la dérogation qui avait été obtenue par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire 2021,

Sous réserve de l'avis positif du Conseil d'école mais souhaitant ne pas différer son avis, le Conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité des membres présents, pour déroger à l'organisation du temps scolaire issu du décret du 24 janvier 2013, et organiser l'emploi du temps pour les élèves de l'école élémentaire réparti sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

N° 05-2021

OBJET : Possibilité d'adhésion au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants (CCBVC)

Vu la délibération n° 64-2020 du 4 décembre 2020 concernant la proposition de la C.C.B.V.C. d'adhérer à un groupement de commandes visant à contrôler la qualité de l'air intérieur dans les structures accueillant des enfants, en application du décret n° 2015-1000 du 17 août 2015, suivant la loi portant engagement national pour l'environnement, Considérant l'avis défavorable émis par le Conseil municipal en l'absence d'éléments probants et fiables permettant d'avoir une réflexion aboutie sur le sujet,

Vu les éléments transmis par la C.C.B.V.C. déroulant le dispositif réglementaire et sa mise en œuvre, ainsi que sa proposition d'adhérer au groupement de commandes avec pour option la possibilité de se retirer du groupement si l'offre ne lui paraît pas satisfaisante, Madame le Maire propose donc de positionner la commune sur le dispositif en se réservant l'option de souscrire ou non à l'offre,

Le Conseil municipal convient de l'opportunité de souscrire au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants, avec la C.C.B.V.C., avec pour option la souscription de l'offre en fonction de l'analyse des plis reçus dans le cadre du marché. Cette décision est adoptée à 15 voix favorables ; Madame le Maire est chargée de la transmettre à la C.C.B.V.C..

Par ailleurs, M. Gaudron a pris contact avec une société habilitée à effectuer ces contrôles et un devis est en cours d'élaboration, ce qui permettra d'avoir une estimation tarifaire mais aussi un élément comparatif avec le marché de groupement de commandes.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Marquet-Jouzeau intervient le contentieux qui oppose la commune au propriétaire de l'étang de Brosse. Ce dernier a saisi la Cour d'appel de Versailles, n'étant pas satisfait du jugement de la 1^{ère} cour administrative à Orléans. Un rendez-vous a été pris avec Me Dalibard, le 15 février, auquel le groupe de travail est convié. M. Belorgey sollicite une réunion préparatoire pour s'accorder sur les orientations à prendre sur ce dossier. De plus, un mémoire en défense doit être transmis à la Cour d'appel et les élus faisant partie du groupe de travail sont invités, à rendre leurs remarques.

- ❖ Intervention de M. Alain Chanteloup
 Les devis concernant l'achat d'un nouveau tracteur seront prochainement soumis à l'étude de la commission, tout en recueillant l'avis du personnel technique qui en sera l'utilisateur.
 Des arbres sont tombés récemment sur un chemin communal en raison de la forte pluviométrie, les employés techniques sont intervenus pour dégager la voie.

- ❖ Intervention de Mme Hélène Harbonnier
 Le remplacement des postes informatiques a été fait la semaine du 11 janvier, s'est ajouté au devis l'installation d'un pare-feu de protection informatique.
 Le site internet devrait être opérationnel au courant du 1^{er} trimestre 2021.
 La parution du prochain bulletin municipal est programmée en mai.
 Le contexte pandémique a conduit au report de plusieurs manifestations culturelles, devant être financées en partie par la C.C.B.V.C., qui devraient être présentées au cours de l'année, dans le cadre de la saison culturelle.

- ❖ Intervention de Mme Julie Graule
 La commission scolaire a pu se réunir le 19 janvier, a été abordée la manière de gérer les comportements inappropriés de certains enfants, lors de la pause méridienne en recentrant les rôles et responsabilités de chacun. Un outil sous forme de tableau sera mis en œuvre permettant une meilleure réactivité vis-à-vis des enfants et un courrier sera remis aux parents rappelant le fonctionnement des services périscolaires pendant la pause méridienne.
 Un protocole sanitaire renforcé est entré en vigueur, les nouvelles mesures étaient déjà appliquées à la cantine. Les horaires de couvre-feu à 18 h n'impactent pas l'amplitude d'ouverture de la garderie, qui fonctionne toujours jusqu'à 18 h 45.

- ❖ Intervention de M. Mikaël Gaudron
 Un devis est en cours pour remédier aux désordres constatés lors du contrôle des installations électriques des bâtiments communaux, sachant que certains petits travaux seront réalisés en interne, par le personnel communal.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

M. Bodin s'interroge quant à la date d'ouverture du commerce annoncé de Boucherie-charcuterie-traiteur... en lieu et place de la boutique L'épiceriz. Il semble qu'une date précise soit incertaine.

M. Belorgey se fait le porte-parole du Comité des usagers CVM de Luzillé, en donnant lecture d'un courrier leur étant adressé par la C.C.B.V.C..

M. Berthelot souhaite se faire l'intermédiaire de plusieurs habitants du lieudit Lorthier se plaignant des nuisances consécutives aux aboiements intempestifs des chiens en trop grand nombre sur le hameau. S'agissant d'un problème ne relevant pas de la compétence du Conseil municipal, Mme Marquetet-Jouzeau propose un rendez-vous en mairie en présence de M. Chanteloup ; Mme Jamonneau souhaite y assister en qualité d'habitante du lieudit.

Mme Jamonneau signale que les eaux de pluie ont raviné sur les allées du cimetière, laissant la place à la boue.

M. Guary informe qu'il a pris contact avec un lycée professionnel de Loches, conformément au souhait de la Commission scolaire, de faire fabriquer un banc autour de l'arbre sur l'espace enherbé de la cour de l'école. Le devis est en cours puisque ce projet s'inscrirait dans le cadre d'un projet pédagogique au niveau du lycée. De plus, la question est posée d'avoir une synthèse des projets énoncés lors de la Commission générale du 15 janvier.

Mme Harbonnier répond que la rédaction est en cours et la synthèse sera transmise dès que possible aux conseillers municipaux.

Mme Blais-Bonnigal demande qui se charge de diffuser des messages sur le facebook de la mairie. Mme Marquenet-Jouzeau répond que le personnel administratif juge de la pertinence des articles diffusés ou partagés selon les consignes reçues du Maire et des adjoints.

OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- En ce qui concerne le projet de jumelage Luziglié (Italie) et Luzillé, il est relaté les différents échanges par visioconférence. Les présidents des associations de Luzillé ont été sollicités pour prendre part à ce projet.
- Il est rappelé les prochaines réunions à prévoir :
 - Commission des finances pour examiner les comptes 2020, la date restant à déterminer en fonction de la Trésorerie, probablement 2^{ème} quinzaine de février ; font partie de la commission, outre le Maire et les adjoints :
 - Sylviane Lévêque
 - Lucien Bigot
 - Jean-Marc Belorgey
 - Mathieu Guary
 - Cyril Paineau
 - Conseil municipal : 12 mars (*sous réserve de modifications*)
 - Commission des finances pour examiner le projet de budget 2021, 2^{ème} quinzaine de mars
 - Conseil municipal pour entériner le projet du BP 2021, 1^{ère} quinzaine d'avril.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 40,
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 janvier 2021

N°	OBJET
01-2021	Réunion à huis clos
02-2021	Ouverture de crédits sur BP 2021 (dépenses investissements)
03-2021	Annulation des taxes funéraires à compter du 1 ^{er} janvier 2021
04-2021	Organisation semaine scolaire à la rentrée 2021
05-2021	Possibilité d'adhésion au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants (CCBVC)

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS

Séance du 22 janvier 2021

MARQUENET-JOUZEAU Anne	CHANTELOUP Alain	HARBONNIER Hélène
GRAULE Julie	GAUDRON Mikaël	BODIN Thierry
BERTHELOT Pascal	BLAIS-BONNIGAL Anne-Lise	BELORGEY Jean-Marc
GUARY Mathieu	VERDEIL Isabelle	LÉVÈQUE Sylviane
JAMONNEAU Anne	BIGOT Lucien	PAINEAU Cyril